



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 août 2026, à compter de 17h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire, Mme Cherley Germain, Conseillère district 2, M. Simon Laberge, Conseillère district 3, M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Sont absents : M. François Barbeau, Conseiller district 1, M. Jean-Claude Coalier-Coutlée, Conseiller district 5

Est également présente :

Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 17h15 M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils renoncent à l'avis de convocation.

2026-08-311

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST,

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

2026-08-312

3. ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2026-07-288

ATTENDU QUE le conseil annule la résolution numéro 2026-07-288 qui refusait la dérogation mineure numéro DM2026-06-01;

ATTENDU QUE la dérogation mineure déposé par le promoteur du développement domiciliaire avait été approuvé en 2024 et que le promoteur a retiré des unités au plan approuvé et que les bâtiments correspondant aux lots R-1 à R-9 ont été avancés au plan pour permettre une plus grande distance à la bande riveraine;

PAR CONSÉQUENT, IL EST

IL EST, RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ANNULER la résolution numéro 2026-07-288;

D'AUTORISER la dérogation mineure numéro DM2026-06-01, tel que présentée à la séance ordinaire du 17 août 2026.

ADOPTÉE

2026-08-313
4. FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST,
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée à 17h30.

ADOPTÉE

Guy-Julien Mayné
Maire

Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 26 août 2026.
